

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES à finalité recherche et professionnelle Mention INFORMATION ET COMMUNICATION Spécialité DOCUMENTATION ENSEIGNEMENT

RNCP9988 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	326, 325
Code(s) ROME	K2107, K1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paul Valéry - Montpellier 3

<http://www.univ-montp3.fr>

Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II

<http://www.univ-montp2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le master enseignement a pour finalité de former les enseignants documentalistes exerçant dans le système éducatif et plus particulièrement dans les établissements du second degré. Les activités visées concernent la pédagogie, la gestion et la communication de l'information : séances de formation à la recherche, fonctions de recherche, traitement, gestion, diffusion de l'information et de gestion de services documentaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Connaissances :

- connaître les théories de l'information et de la documentation (dimensions historiques et épistémologiques) et les méthodes scientifiques utilisées dans ce secteur
- connaître les contextes scientifiques, économiques, sociaux et juridiques, aux niveaux national et international;
- connaître les bases documentaires: catalogage, langages documentaires, classification et leur adaptation au monde numérique
- connaître les différentes fonctions documentaires
- connaître les outils et méthodes liées aux activités de veille ;
- connaître les outils et méthodes de gestion des connaissances
- connaître les principes de management et de marketing nécessaire à la gestion d'un centre de documentation

Savoirs-faire :

- rechercher les sources d'information pertinentes ;
- traiter l'information sur tout type de support ;
- gérer un fonds documentaire ;
- diffuser l'information ;

- définir une politique documentaire ;
- utiliser les outils et méthodes liées aux activités de veille ;
- utiliser les outils et méthodes de gestion des connaissances ;
- s'informer sur les principales tendances dans l'évolution des politiques institutionnelles
- maîtriser les outils informatiques, les nouvelles technologies et en particulier les logiciels libres ;
- repérer les principales orientations et évolutions du secteur de l'Information-Documentation
- construire des séances pédagogiques
- conduire des projets
- s'adapter aux différents publics : gestion de groupe et de la relation pédagogique, définition des publics et de leurs usages

Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables (Extrait du cahier des charges de l'année de formation professionnelle - Arrêté du 19 décembre 2006) :

Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles. Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs. L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline. Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement. Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements. Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment. Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

Organiser le travail de la classe

Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

Prendre en compte la diversité des élèves

Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves. Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin. Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la

psychologie cognitive. Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

Evaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation professionnelle il doit avoir les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle. Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", requis en fin de formation professionnelle. Il est intégré au dossier de compétences du professeur stagiaire.

Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs. Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe. Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école. Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

Se former et innover

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier. Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce diplôme définit une spécialité enseignement et donc concerne le milieu éducatif, toutefois des compétences en documentation permettent l'accès aux secteurs privés et / ou publics comme par exemple les centres ou les services de documentation en entreprise et les bibliothèques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Professeur documentaliste
- Enseignant de documentation
- Documentaliste généraliste
- Documentaliste spécialisé
- Médiathécaire
- Cyberdocumentaliste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 100 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)

Projets de recrutement (BMO 2026)	6 176
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	19 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

60% enseignants, 40% professionnels (professeurs documentalistes en poste).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Université Montpellier 3

Université Montpellier 2

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9988/>